



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 11241

Texte de la question

M Alain Madelin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la question de la préservation des cimetières que nos compatriotes ont dû abandonner en Algérie. Certes la situation s'est améliorée depuis peu. Le gouvernement algérien vient récemment de donner des directives à toutes les communes d'Algérie pour que l'entretien et la sécurité des cimetières français soient assurés au même titre que ceux des cimetières musulmans. Cette décision exauce l'un des vœux les plus chers du monde des rapatriés. Il souhaiterait connaître l'ensemble du dispositif mis en œuvre pour garantir le respect de la mémoire de nos compatriotes disparus et inhumés à l'étranger et s'il entend favoriser la création d'une fondation permettant à tous les rapatriés d'Algérie de participer, aux côtés des États français et algérien, au sauvetage de ces cimetières.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des affaires étrangères suit avec la plus grande attention le délicat problème de la conservation des cimetières français en Algérie. De nombreux actes de vandalisme ont effectivement été commis dans les années qui ont suivi l'indépendance de ce pays. S'ils n'ont pas entièrement disparu, ils sont, de nos jours, beaucoup moins fréquents et les dégâts constatés résultent le plus souvent de l'œuvre du temps et de l'abandon des lieux. En effet, les autorités locales omettent souvent d'entretenir, comme c'est pourtant leur responsabilité, les parties communes. Certaines familles, de leur côté, ne se soucient plus de procéder à l'entretien des tombes qui, normalement, leur incombe. C'est pour remédier à cette situation que le ministère des affaires étrangères se substitue dans les cas les plus urgents aux familles et aux autorités locales. C'est ainsi que plus de 12 millions de francs ont été consacrés au cours des douze dernières années à l'entretien des cimetières français à l'étranger, en majeure partie en Algérie. En ce qui concerne la création d'une fondation destinée à faciliter la sauvegarde des cimetières français en Algérie, le ministère n'a pas, à ce jour, été saisi du projet et n'est donc pas en mesure de se prononcer.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11241

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1503